

 MDO = Maladie à Déclaration Obligatoire · Déclarer sur matra.sciensano.be · AVIQ Wallonie : 071/33 77 77 — surveillance.sante@aviq.be · COCOM Bruxelles : 02/552 01 40 — notif-hyg@ccc.brussels

MALADIE	TRANSMISSION	INCUBATION	ÉVICTION — DURÉE	MESURES CONTACTS & MA	CERTIF.
Coqueluche MDO	Resp. · contact direct	6 à 21j	5j dès début traitement ATB. Si refus traitement : 21j après début symptômes.	Antibioprophylaxie. Vaccination si incomplète.	Requis
Gale (<i>Sarcoptes</i>)	Contact direct, objets	14–42j	Jusqu'à 24h après début traitement. Répéter traitement J+7. Déclaration sur l'honneur des parents.	Lavage literie 60°C. Traitement contacts proches.	Requis
Gastroentérite	Selon germe	Variable	Dès la 3ème selle liquide. Retour : selles molles ou normales. Exception EHEC/Salmonella typhi : retour sur coproculture.	Hygiène renforcée. Pas de certificat sauf germe spécifique.	Si germe
Hépatite A MDO	Féco-orale · objets · aliments	15 à 50j	7j minimum à partir du début des symptômes.	Hygiène renforcée. Vaccination post-exposition éventuelle.	Requis
Impétigo (<i>staph/strepto</i>)	Contact direct, objets	1 à 3j	Pas d'éviction si correctement traité et lésions sèches ou couvertes.	—	—
Infection invasive à <i>H. influenzae</i> type b MDO	Resp. · contact direct	2 à 4j	Jusqu'à guérison.	Antibioprophylaxie. Vaccination. Surveillance clinique contacts. Hygiène renforcée.	Requis
Méningite à méningocoque MDO (A, B, C, W, Y)	Resp. · contact direct	2 à 10j	Jusqu'à guérison. Contagieux encore 2j après ATB.	Antibioprophylaxie contacts haut risque (7j précédents). Mise à jour vaccinale. Hygiène.	Requis
Oreillons	Resp. · contact · objets	15 à 25j	Jusqu'à guérison (max 9j après début tuméfaction parotidienne).	Vaccination de rattrapage RRO dans les 72h si non vacciné.	—
Rougeole MDO — dès suspicion	Resp. · contact · objets	6 à 21j	Jusqu'à guérison, au moins 4j après début éruption.	Vaccination post-exposition dès 6 mois si dans les 72h. Informers parents et personnel.	Requis
Scarlatine / Strepto A non invasif	Gouttelettes · objets	1 à 3j	24h à compter du début du traitement ATB.	—	Requis
Strepto A invasif (<i>STSS, fasciite</i>)	Gouttelettes · objets	1 à 3j	Jusqu'à au moins 24h après début ATB.	Vigilance 30j. Antibioprophylaxie contacts haut risque (AVIQ/COCOM).	Requis
Stomatite herpétique (<i>Herpes simplex</i>)	Contact direct	2 à 12j	Jusqu'à guérison.	—	—
Teigne (<i>mycose</i>)	Contact direct	Variable	Pas d'éviction si correctement traité.	Dépistage. Hygiène renforcée.	—
Tuberculose MDO	Respiratoire	15 à 70j	Jusqu'à réception du certificat de non-contagion.	Dépistage ciblé et surveillance spécifique.	Requis
Varicelle et zona	Resp. · contact · objets	10 à 21j	Jusqu'à ce que toutes les lésions soient au stade de croûtes.	—	—

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MDO)

Rougeole et méningite à méningocoque : déclarer dès **suspicion clinique**.
Hépatite A, infections invasives SGA, coqueluche : déclarer dès **confirmation**.
Déclaration via matra.sciensano.be

CERTIFICAT MÉDICAL — RETOUR EN MILIEU D'ACCUEIL

Exigé uniquement pour les maladies marquées **Requis**. Pour certaines : le certificat doit attester la prise d'un traitement. Pas de certificat pour les absences ordinaires (sauf conditions spécifiques subsite accessibilité).